



Sainte-Thérèse, le 11 décembre 2018

PAR COURRIEL

Madame Paule Fortier, présidente
Monsieur Jean-François Lachance, directeur général
Monsieur François Grégoire, directeur adjoint aux ressources humaines
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Objet : Soutien à l'enseignante Kathya Dufault

Madame,
Messieurs,

L'exécutif du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx tient à manifester sa profonde indignation quant à l'avis de procédure de congédiement envers une de vos membres qui s'est entretenue publiquement sur ses conditions de travail.

Nous nous sentons d'autant interpellés vu la proximité de nos lieux. Nous considérons que la liberté d'expression servant à informer la population des dérives austéritaires des dix dernières années et des conditions difficiles dans lesquelles évoluent nos confrères et consœurs est d'intérêt public.

C'est parce que l'enseignante Kathya Dufault a à cœur la qualité de l'enseignement qu'elle s'est sentie en droit de parler. « Le manque de loyauté » est un concept pouvant servir à aplanir les débats et « faire tomber » ceux et celles qui osent dénoncer ce qu'il faut dénoncer.

En tout respect pour vos fonctions, nous vous demandons de sursoir à ces démarches menant à un retrait de priorité d'emploi.

Salutations distinguées,

Aude Lacasse, présidente,
Judith Trudeau, vice-présidente,
Denis Paquin, trésorier,
Chantal Pilon, secrétaire générale,
Étienne Gendron et Robin Dick, responsables aux dossiers syndicaux

c. c. Mme Nathalie Boyer, présidente du comité exécutif du syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides.